

Conférence sur les enjeux du coton génétiquement modifié en Afrique

Ouagadougou, 16-18 septembre 2008

La conférence sur les enjeux du coton génétiquement modifié en Afrique qui se tient à Ouagadougou du 16 au 18 septembre 2008 a été organisée par le Comité d'Orientation et de Suivi (COS-coton) qui assure la supervision de la mise en œuvre de l'accord de Partenariat UE-Afrique sur le coton. Ce Partenariat a été établi à la suite du Forum sur le Coton organisé par la Commission européenne à Paris en juillet 2004 afin de débattre des difficultés des pays producteurs de coton africains provoquées par la baisse historique du prix du coton au début de ce siècle. L'Office de Coopération EuropeAid de la Commission européenne et le Groupe ACP sont représentés au sein du COS-coton.

Le Plan d'Action du Partenariat UE-Afrique sur le coton a identifié sept principaux domaines d'action en vue du développement et du renforcement du secteur coton en Afrique. L'innovation technologique est un de ces domaines d'action, et l'introduction de cotonniers génétiquement modifiés est apparue comme un des éléments susceptibles de constituer une de ces innovations majeures permettant d'améliorer la durabilité économique, environnementale et sociale des filières cotonnières africaines.

L'objectif de la conférence est de présenter aux décideurs de la filière coton les informations nécessaires à une prise de décision bien informée dans le domaine du cotonnier génétiquement modifié. Cet objectif répond directement à l'un des résultats attendus du Partenariat UE-Afrique sur le coton.

Pour la mise en œuvre du Partenariat UE-Afrique pour le Coton, l'UE a mobilisé des ressources financières importantes. Plus de 260 millions d'euros ont été alloués à des programmes et des projets sur le coton, dont 140 millions d'euros ont été canalisés à travers la Commission Européenne. Ce montant est de loin la contribution la plus importante allouée au coton fournie par un partenaire du développement. A ce jour, la Commission Européenne a décaissé 50 millions d'euros et une augmentation des décaissements peut être attendue pour les mois à venir. Les pays concernés par ces décaissements sont nombreux et comprennent entre autres la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Mozambique et le Zimbabwe.

En ce qui concerne le Burkina Faso, la Commission européenne a largement participé au développement du secteur coton à travers des appuis directs à la SOFITEX et à l'Union Nationale des Producteurs de Coton Burkinabé (UNPCB) ainsi qu'aux groupements de producteurs de coton, dans le cadre du mécanisme de stabilisation des exportations "STABEX". La construction d'infrastructures villageoises et la réhabilitation des routes nationales RN1 et RN4 utilisées pour le transport du coton, en sont des exemples. Plus récemment, dans un contexte de crise financière aiguë de la filière, la Commission européenne a apporté un appui à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de sortie de crise par les acteurs de la filière, stratégie qui prévoyait notamment la recapitalisation des sociétés cotonnières. C'est dans ce cadre qu'un appui budgétaire sectoriel de 10 millions d'euros, signé en novembre 2007, a permis au gouvernement burkinabé d'assurer la prise en charge, sous forme de don, d'une partie de la participation de l'UNPCB à l'augmentation de capital des sociétés cotonnières. Le décaissement de la première tranche fixe de 8 millions d'euros se fera très prochainement, suite à la décision de recapitalisation de la SOCOMA prise ce 8 septembre 2008.